

Chers collègues,

Le GT (groupe de travail) de vérification des barèmes pour le mouvement inter-académique 2016 de l'académie d'Amiens s'est tenu aujourd'hui **Jeudi 21 janvier 2016.**

Nous vous communiquons les barèmes que vous obtenez sur chacun de vos vœux pour ce mouvement. Si vous souhaitez des renseignements précis, vous pouvez prendre contact avec : **Florence DANQUIGNY** au **06.25.34.49.58** ou sur corpo-amiens@snepfsu.net. Votre dossier est maintenant transmis aux commissaires paritaires du SNEP National qui assureront son suivi lors de la FPMN (Mars 2016).

Après la vérification des barèmes et vœux pour la phase inter académique du mouvement 2015, nous pouvons sortir ces quelques éléments révélateurs :

- **131** collègues de l'académie ont demandé une mutation inter académique cette année. (-60 en 4 ans) MAIS seulement **35 collègues** nous ont envoyé une fiche avec leurs éléments. **Pour rappel, sans cette fiche il nous est difficile de pouvoir vous aider, de vérifier, et ainsi de défendre votre cas !**
- **65** collègues de l'Oise, **27** de l'Aisne, **35** de la Somme et **4** qui sont en disponibilité ou congé parental sont demandeurs de mutation cette année.
- **3** dossiers de handicap ont été présentés et un seul a été jugé prioritaire avec 1000 points attribués. Un autre a obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé et a pu obtenir 100 points sur ses vœux.
- **22** demandes font l'objet d'un vœu préférentiel (NB : cette année changement de règles sur ce critère...).
- **25** demandeurs bénéficient de la bonification APV (300 points ou plus)
- **26** collègues sont dans le cas d'un rapprochement de conjoint, dont **19** avec au moins 1 année de séparation, **2** avec 2 années de séparation, **1** avec 3 ans, **2** avec 4 ans et + et **19** collègues souhaitent se rapprocher dans une académie non limitrophe. Aucun collègue n'a demandé cette année le rapprochement de la résidence de l'enfant.
- **13** demandeurs ont un barème entre 500 et 600 points, **19** ont un barème supérieur à 600 points dont **6** avec plus de 1000 pts (cumul RC, années de séparation et enfants ET 1 dossier handicap).
- La mutation simultanée concerne **19** demandeurs.

Nous rappelons que certaines dates et décisions de la circulaire de mutation sont souveraines et que l'administration s'y fie pour trancher. Aussi, les envois des documents à l'administration ont parfois été très (trop) tardifs pour plusieurs candidats et cela ne nous permet pas toujours d'être à jour sur leurs dossiers.

Nous insistons sur le fait que **les résultats de mutation ne seront valides qu'après la tenue de la FPMN (prévue le 2 mars 2016) et des commissions des autres disciplines (mutations simultanées avec d'autres disciplines dont les commissions ont lieu jusqu'au 11 mars 2016)** et ceci malgré les messages que vous pourriez recevoir du ministère (qui ne serait alors qu'un projet de mutation qui pourrait changer).

L'ensemble de ces informations est bien sûr disponible sur le site internet www.snepfsu-amiens.net

Mathieu Brigaldino, Frank Tack, Guillaume Firon, Nicolas Goralczyk, Florence Danquigny et Caroline Delfosse, Commissaires Paritaires Académiques du S.N.E.P.